

Vacances d'automne : les inscriptions sont ouvertes !

Les accueils de loisirs sont ouverts pendant les vacances d'automne.

La communauté de communes accueille les enfants de 3 à 11 ans ainsi que les ados dès l'entrée au collège.

Pour les 3-11 ans (niveau écoles élémentaires), les enfants sont accueillis :

- du 21 au 31 octobre : voir programme des activités dans la rubrique "à télécharger"
- à l'école J. Moulin de Ruoms et à l'ancien collège de Vallon Pont d'Arc
- de 7h30 à 18h30
- inscription à la semaine

Pour les ados, dès l'entrée au collège :

11-17 ans

- du 28 au 31 octobre
- au nouvel espace ados à l'ancien collège de Vallon Pont d'Arc
- de 7h30 à 18h30 (sauf mention contraire)
- inscription à la semaine
- Au programme :
 - Lundi : Accueil et jeux de présentation / chill et déco de l'espace jeunesse / Concours photo
 - Mardi : Sortie au swing roller park à Aiguèze / Jeux de société
 - Mercredi : Atelier pâtisserie / Tournoi de jeux vidéos / Jeu d'énigmes et enquête
 - Jeudi : Accueil exceptionnel de 14h à 21h30 : Contre-soirée d'Halloween

14-17 ans

- Séjour d'engagement citoyen, du 29 au 31 octobre **COMPLET**
- 15 services jeunesse des centres sociaux d'Ardèche qui se réunissent à l'espace découverte de Salavas (projet porté par la fédération ardéchoise des centres sociaux) pour parler santé, mobilité et environnement.
- Au programme : danse, théâtre, table ronde ...
- Places limitées

Toutes les inscriptions se font de manière dématérialisée via le portail famille. Aucune inscription n'est effectuée par email ou téléphone.

- Votre enfant fréquente déjà les accueils de loisirs ? Votre espace est déjà créé sur le portail famille : vérifiez les informations avant de procéder à l'inscription
- Vous êtes une nouvelle famille ? Créez votre espace

N'hésitez pas à contacter le service pour toute question ou difficulté de connexion.

[Cliquez ici pour vous connecter au portail famille](#)

Les documents demandés (si non fournis en début d'année scolaire)

- Attestation d'assurance extra scolaire 2023-2024
- photocopie lisible des vaccins
- copie intégrale de l'acte de naissance (uniquement lors d'une première inscription)

L'inscription est validée quand le dossier est complet, lorsque les règlements sont à jour et que vous avez reçu un mail de confirmation.

Publié le ven 27/09/2024 - 15:18

